FICHE OPÉRATION
AGRICULTURE
ET FORESTERIE

MISE À JOUR : 16.03.2021

FICHE OPÉRATION 2A.1

ÉLABORATION DES STRATÉGIES POUR LA FILIÈRE COCOTIER

RÉSULTAT ATTENDU | 2
Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

ACTIVITÉ | 2A
Plans de gestion intégrée et participative des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.

OBJECTIFS

Cette opération vise à élaborer des plans de gestion des cocoteraies dans chacun des territoires à partir d'un diagnostic de l'état des cocoteraies et des différentes filières de valorisation (coprah, bois, produits alimentaires...). Ces plans construits avec les acteurs socio-économiques ont pour objectifs d'améliorer le revenu des producteurs de coprah via l'élaboration de programmes de régénération, la valorisation et la diffusion de variétés nouvelles et/ou traditionnelles, la diversification des produits et coproduits de la cocoteraie, et l'intégration de nouvelles productions dans les cocoteraies.

BUDGET **90 000 €** (10 739 857 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
2A.1.1	Élaboration de stratégies de régénération des cocoteraies	■	■	■		■				WF
2A.1.2	Validation et diffusion de pratiques de lutte contre les principaux ravageurs et espèces envahissantes	■	■	■		■				
2A.1.3	Diffusion de modèles d'intégration agroforestière et agropastoralisme sous cocoteraie	■	■	■		■				
2A.1.4	Appui à la certification bio des cocoteraies et de leurs produits	■	■	■		■				

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

LE COCOTIER EST L'ARBRE EMBLÉMATIQUE ET INDISSOCIABLE DES TERRITOIRES INSULAIRES ET DES POPULATIONS OCÉANIENNES.

Les produits issus du cocotier ont assuré pendant des siècles la base du système alimentaire des océaniens. De plus, ces populations ont su également développer de nombreux usages non alimentaires des coproduits du cocotier.

À ce jour, le cocotier est encore la ressource principale dans de nombreuses îles éloignées de Tahiti, certains territoires de Nouvelle-Calédonie comme l'île d'Ouvéa et dans les îles de Wallis et Futuna. Le cocotier permet de stabiliser les populations dans les zones rurales insulaires des PTOM en leur procurant des revenus monétaires. À titre d'exemple, la cocoteraie, avec ses 29 000 ha recensés, représente 75% de la SAU de la Polynésie Française. Le coprah représente ainsi plus de 95% des modes de valorisation des cocoteraies polynésiennes mais est très dépendant du fort soutien des pouvoirs publics. On retrouve une situation assez similaire avec l'huilerie d'Ouvéa qui bénéficie du soutien des collectivités.

L'enjeu de l'opération est donc double pour les PTOM : préserver une ressource primordiale pour les habitants des îles, mais également diminuer la dépendance au coprah (et donc la charge du soutien financier public) en encourageant la diversification des produits de la cocoteraie (eau de coco, lait de coco, huile vierge, artisanat).

Préserver la ressource et diversifier les productions à haut revenu

Enfin, le cocotier, par sa remarquable adaptation aux atolls, qui sont des milieux à fortes contraintes environnementales, permet une valorisation durable du peu de ressources naturelles exploitables et ce sans apports d'intrants chimiques. En cela la gestion traditionnelle des cocoteraies représente une forme aboutie d'agroécologie en milieu insulaire à faible potentiel agronomique.

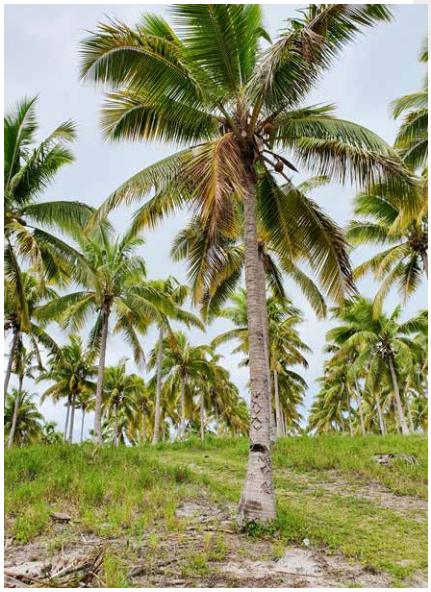

SYNTHÈSE

Suite à l'atelier technique régional sur la filière cocotier en novembre 2019 en Polynésie française, les acteurs calédoniens concernés tels que Arbofruits, Sud Forêt, l'ASBO, l'Agence Rurale, la province des Îles se sont réunis sous l'égide de la maire d'Ouvéa afin de prioriser les actions et planifier les actions à mettre en œuvre. Ces travaux ont permis d'avancer sur la déclinaison opérationnelle des actions sur le cocotier en NC tant sur la régénération des cocoteraies, l'intégration de l'agroforesterie, la gestion du CRB et du Brontispa, que la diversification des modes de valorisation des produits issus du cocotier.

À Wallis et Futuna, l'atelier régional et la mission en novembre 2019 d'appui à la conservation des ressources génétiques et amélioration du cocotier ont permis à la DSA de construire un plan d'action pour la cocoteraie. Ce plan a reçu la validation des autorités coutumières. Un agent dédié à la mise en œuvre de ce plan est financé par PROTEGE au sein de la DSA.

En Polynésie française, la direction de l'agriculture consulte sur l'opportunité de soutenir la certification bio pour le monoï.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

UN ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL SUR LA FILIÈRE

FILM RÉTROSPECTIF SUR L'ATELIER RÉGIONAL FILIÈRE COCOTIER OCTOBRE 2019 | *youtu.be/D_ODC9-DTFs*

UN PLAN D'ACTION SUR LE COCOTIER VALIDÉ PAR LES AUTORITÉS COUTUMIÈRES DE WALLIS

DES COLLABORATIONS RÉGIONALES SUR LES RAVAGEURS APPUYÉES PAR LA DIVISION DES RESSOURCES TERRESTRES DE LA CPS

PERSPECTIVE

Les concertations sur la stratégie de relance du cocotier sur l'île d'Ouvéa vont se poursuivre sous l'égide de la Mairie. Ces travaux permettront de bien définir les besoins et modalités de soutien de PROTEGE à la relance et à la diversification de la filière cocotier sur cette ile pour laquelle le cocotier est une des principales ressources. Ces travaux étant menés avec la participation de la province des Iles, des actions sur les iles de Maré et Lifou pourront être identifiées. Enfin les provinces Nord et Sud seront associées, ayant fait part de leur intérêt pour cette filière aux multiples voies de valorisation.

Des actions validées par les autorités politiques et coutumières qui soutiennent le tissu économique local

À Wallis et Futuna, le plan d'action sur la filière cocotier ayant été présenté aux autorités coutumières, la DSA va bénéficier d'un renfort en ressource humaine pour l'animation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière (du coco germé à la bouteille d'huile vierge).

La valorisation du bois de cocotier est un moyen de soutenir les opérations de régénération via la valorisation des troncs des cocotiers abattus. Selon les perspectives d'évolution des restrictions de voyage dans la région, une formation pourra être mise en place à Fidji avec des participants des 3 PTOM.

À Wallis et Futuna, le plan d'action pour la cocoteraie a reçu la validation des autorités coutumières

AVANCEMENT DES ACTIONS

ÉLABORATION DE STRATÉGIES DE RÉGÉNÉRATION DES COCOTERAIES (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.1

En Nouvelle-Calédonie, les actions sur le cocotier s'inscrivent dans la perspective de régénérer des cocoteraies qui ont plus de 100 ans et qui sont donc peu productives. Ainsi, l'intégration de pratiques agroforestière et le soutien à la gestion des bioagresseurs sont souhaités afin d'améliorer la fertilité des sols, limiter les plantes envahissantes et diversifier les revenus des coprahculteurs. L'association Arborfruits a été mandatée par la province des Iles pour animer la filière cocotier et élaborer des propositions d'actions pour la mandature 2020-2025. Les actions financées par PROTEGE devront créer des synergies, soutenir celles validées par la province. Ainsi l'équipe PROTEGE de la CPS et du chef de file participe aux différents travaux menés conjointement par la mairie d'Ouvéa et la province des Îles.

Des actions concrètes pour relancer ou soutenir les filières cocotier des territoires

À Wallis et Futuna, le plan d'action pour la cocoteraie a été présenté et validé par les autorités coutumières. Ces réunions de concertation organisées avec les chefferies du territoire ont permis de valider les axes de travail proposés à l'issue de l'atelier régional et de la mission d'assistance de Roland Bourdeix. Une animatrice pour la mise en œuvre de ce plan prendra ses fonctions au sein de la DSA en février 2021 en même temps que la création d'un germoir pour produire des plants de cocotier.

VALIDATION ET DIFFUSION DE PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LES PRINCIPAUX RAVAGEURS ET ESPÈCES ENVAHISSANTES (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.2

En Nouvelle-Calédonie, la CANC a initié une collaboration avec la Polynésie française sur la lutte biologique contre le Brontispa. Le séminaire sur les biofabriques organisé par la province Sud en Nouvelle-Calédonie a permis d'approfondir les échanges et de cadrer les besoins de collaboration. Des échanges réguliers entre la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie et la direction de l'agriculture en Polynésie française, via l'entomologiste Julie Grandgirard, permettent de maintenir cette diffusion des pratiques et répondre aux difficultés rencontrées. Le référent du LRD (Land and Ressources Division) de la CPS sur l'oryctès a pu se rendre en février 2020 en Nouvelle-Calédonie pour rencontrer les autorités sanitaires (SIVAP), échanger sur les procédures de son éradication et se rendre à Ouvéa pour discuter avec les acteurs de la filière.

Les actions envisagées ciblent des analyses de risques potentiels concernant Oryctès ou encore l'envoi de parasitoïdes pour permettre un élevage local.

À Wallis et Futuna, la DSA échange également avec le LRD concernant l'accompagnement de la lutte Oryctès par l'équipe de Visoni Timote et les agents du GDS-V de Nouvelle-Calédonie. À la demande de la DSA et avec le relais de PROTEGE, le LRD a envoyé des phéromones et pièges contre l'oryctès. La transversalité avec le service territorial de l'environnement sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sera évidemment consolidée dans les actions envisagées sur les ravageurs du cocotier.

Les actions ciblent des analyses de risques potentielles concernant l'Oryctès

DIFFUSION DE MODÈLES D'INTÉGRATION AGROFORESTIÈRE ET AGROPASTORALISME SOUS COCOTERAIE (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.3

En Nouvelle-Calédonie, la chambre d'agriculture étudie les possibilités de diffuser les modèles d'agroforesterie sous cocoteraie via les parcelles du réseau de fermes de démonstration sur Ouvéa et Maré.

À Wallis et Futuna, cette action est également traitée dans le cadre du réseau des fermes de démonstration et des sites pilotes en lien avec les travaux engagés par la DSA avec le RITA DOM. L'arrivée de l'animatrice du volet cocotier de PROTEGE à la DSA, va permettre de passer à la phase opérationnelle.

APPUI À LA CERTIFICATION BIO DES COCOTERAIES ET DE LEURS PRODUITS (NC-PF-WF)

ACTION 2A.1.4

L'action n'a pas démarré. La mise en place d'une certification biologique des cocoteraies sur les Tuamotu va être conduite en Polynésie française. L'objectif est de permettre la certification biologique du Monoï.